



**MÉMOIRE**  
**Consultation sur le projet de**  
**Plan de développement durable du Québec**

Mathieu Pilon

Comité de Recherche et d'Intervention environnementale du Grand-Portage Inc.

[REDACTED], Rivière-du-Loup, (Québec) [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Le CRIE est un organisme citoyen à but non lucratif voué à la promotion d'une société plus écologique, basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources, et ce, pour une meilleure qualité de vie des citoyens et citoyennes. L'organisme a vu le jour en 1987 et intervient essentiellement sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que le CRIE s'est vu convié à une participation active dans ce processus de consultation publique. En tant qu'organisme voué à la défense de l'environnement et des valeurs humaines à l'échelle locale, il est évident que le développement durable est au centre de nos préoccupations, pour ne pas dire notre principale raison d'être.

#### **Démarche**

La démarche de consultation et les délais de mise en application, en partie nécessaire pour que l'ensemble du Québec s'approprie le concept et les principes du développement durable, nous paraissent longs. Dans les milieux environnementaux, le concept de développement durable est acquis depuis longtemps. Nous craignons que la mise en place de l'ensemble du plan de développement durable, la loi et les mesures, arrivent un peu tard, à la veille des prochaines élections. Beaucoup trop tard pour l'aide financière attendue par les groupes environnementaux.

#### **Principes et mesures**

Nous ne pouvons qu'être favorable à l'ensemble des principes et mesures. Cependant, nous voulons insister sur la nécessité d'un cadre administratif pour l'ensemble des ministères et des institutions publiques, cadre qui oblique la concertation intersectorielle gouvernementale. Trop souvent les ministères à vocation économique piétinent les principes énoncés dans le présent plan.

Par ailleurs, nous demandons que l'orientation gouvernementale en matière d'énergie soit clarifiée et que la direction retenue pour le Québec soit celle des énergies propres et renouvelables. Un choix clair pour l'efficacité énergétique, l'éolien, le solaire et le géothermique. Il faut tourner le dos aux énergies fossiles : gaz naturel, pétrole, charbon ainsi que le nucléaire, dont les résidus demeurent radio-actif. À ce sujet, nous avons un bel exemple de choix de société qui se pose pour les citoyenNEs dans la MRC de Rivière-du-Loup. L'implantation projetée d'un terminal méthanier à Cacouna, constitue pour nous un exemple type d'un développement non durable, parce qu'il s'agit de gaz naturel, un gaz fossile non propre et non renouvelable, qui présente un risque pour la sécurité publique et pour les écosystèmes en présence (voir annexe--communiqué du CRIE).

La solution de rechange pour nous est le projet de Sky Power qui veut implanter 200 éoliennes sur le territoire de la MRC. Voilà un projet davantage dans la ligne du développement durable pour autant qu'une réglementation encadre leur implantation dans les milieux visés.

### **Actions**

Dans le but de servir les intérêts de la société québécoise quant à la mise sur pied d'un Plan de développement durable, le CRIE s'engage à continuer de défendre les droits et les aspirations des citoyens de la MRC devant la pression toujours croissante des grandes industries sans scrupules qui n'ont aucune autre considération que de faire du profit au détriment de tout. Le CRIE s'engage à faire la promotion d'une société plus écologique, humaine et égalitaire par le biais d'activités éducatives, la recherche et la divulgation d'informations justes, ainsi que des associations citoyennes. Le CRIE pourrait également jouer un rôle important à l'échelle locale dans la mise sur pied d'un écocentre ou d'une ressourcerie. Le CRIE s'engage enfin à jouer le rôle d'observateur et de critique devant des institutions gouvernementales durant tout le processus de mise en application du Plan de développement durable. Nous nous engageons à dénoncer haut et fort tout manquement aux principes si chers au concept du développement durable que sont :

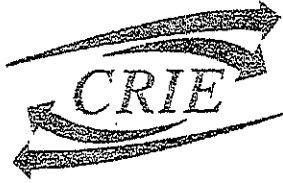
- la diminution de la pression exercée par l'homme sur les écosystèmes;
- la diminution de nos modes de consommation;
- la juste répartition des ressources;
- la démocratie;
- l'éducation.

### **Conclusion**

Au nom des membres du conseil d'administration et de tous les membres réguliers du CRIE du Grand-Portage, je souhaite que cette nouvelle orientation du gouvernement du Québec ait de **réelles** implications sur les modes de production et de consommation, sur la sauvegarde de l'environnement, sur le niveau de vie de chacun des citoyens et, bien entendu, sur l'avenir des générations futures.

Durablement vôtre,

Mathieu Pilon



Le CRIE se positionne contre le terminal méthanier

(Rivière-du-Loup, le 8 février 2005) Le CRIE invite les citoyenNEs à choisir leur vision de société et à se mobiliser afin d'exprimer ce qu'ils souhaitent comme milieu de vie pour eux et pour leurs enfants. Le choix d'une vision d'un Cacouna durable ou le choix d'un développement qui risque de mettre en péril la qualité de vie? Les 5 points développés ci-bas justifient de prendre d'énormes précautions et confirment le NON du CRIE. Le principe de précaution, dit qu'en cas de doute sur les impacts réels d'un projet, il vaut mieux s'abstenir.

Le Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale du Grand-Portage (CRIE) est un organisme sans but lucratif voué à la promotion d'une société plus écologique, basée sur la conservation de la nature et l'usage durable des ressources, et ce pour une meilleure qualité de vie des personnes.

Pour le CRIE, une société basée sur la qualité de vie signifie non seulement des emplois intéressants, mais aussi la tranquillité du milieu de vie, la richesse du milieu naturel, la beauté des paysages, la santé et le dynamisme de la communauté. Voilà autant de caractéristiques qui définissent aujourd'hui la communauté de Cacouna et de la MRC de Rivière-du-Loup.

L'éventuelle venue d'un terminal méthanier risque de perturber sérieusement cette qualité de vie et place le milieu devant un choix de société sur lequel les citoyens doivent être collectivement invités à se prononcer.

Selon le CRIE, le projet de terminal méthanier présenté en pièces détachées (terminal, cogénération, gazoduc), mis de l'avant par le promoteur et ses partenaires, aurait un réel impact sur la qualité de vie actuelle, et ce à différents niveaux:

- Le gaz naturel contribue à la **prolifération des gaz à effet de serre (GES)**, parce qu'il s'agit d'un gaz fossile et d'une ressource non propre et non renouvelable. Tout le processus de production, de l'extraction à sa distribution produit des GES, et donc, affecte le climat de la terre. Le spectre d'une usine de cogénération plane sur ce projet signifiant également la production de GES;
- Un terminal doit s'installer loin des populations puisqu'il augmente les risques **pour la sécurité civile**. Plusieurs zones de sécurité sont nécessaires, un premier périmètre de protection ( ? ) dans lequel seules les personnes autorisées peuvent circuler, puis une zone de sécurité pour la population concernant la protection en cas d'incendie ou de déflagration (nuage inflammable) qui, selon des experts américains (voir annexe, ABS Consulting) varie de 1.5 kilomètres à 4 kilomètres (la zone du 0 impact se situant à 6 kilomètres). À cette distance, une grande partie de la communauté de Cacouna se retrouve dans le périmètre, voir davantage si le vent pousse le nuage vers Rivière-du-Loup; Et le gazoduc vers St-Nicolas où passera-t-il?
- **L'empiètement ou la perturbation des écosystèmes fauniques et des marais**, risque de mettre en péril une biodiversité riche et exceptionnelle (Gérard Michaud 2004). Cinq (5) zones distinctes et exclusives à notre région se retrouvent visées par le projet -Parc Marin Sagueney-Saint-Laurent
  - Réserve nationale de faune des îles de l'Estuaire
  - Le Marais de Cacouna
  - Réserve nationale de faune de la Baie de L'Isle-Verte
  - Zone de protection marine du Sud de L'Estuaire);
- **La diminution de la tranquillité du milieu**, due au va-et-vient nécessaire à la construction et au développement projeté, est à prévoir;

- D'éventuels **coûts sociaux et économiques** pour les résidents tels que : des hausses prévisibles des mesures de protection civile, des coûts d'assurance des propriétés ou de dévaluation des immeubles, etc. (référence à Harpswell, Maine)

L'ensemble de ces raisons motivent le **NON** du CRIE au projet de terminal méthanier, que les promoteurs présentent en pièces détachées à la population, ce qui a pour effet retarder le positionnement des citoyenNEs jusqu'au nécessaire processus d'audience publique. À quand une rencontre publique où le promoteur répondra collectivement aux questions?

Le CRIE se demande également quels sont les clients du terminal? Installons-nous un terminal à Cacouna dont 90% du gaz servira à nos voisins américains? Les projets de terminal méthanier trouvent peu accueil favorable que ce soit aux Etats-Unis (7 localités en Nouvelle-Angleterre ont dit NON) ou ailleurs au Québec (Beaumont-Lévis). **Pourquoi ici, devrions-nous en assumer tous les risques?**

Le CRIE est d'avis que la région doit dire **NON** à ce projet. Pourquoi privilégier encore une énergie basée sur des ressources non renouvelables? Il faut s'orienter vers le développement des énergies douces, propres et durables, particulièrement l'éolien, en voie de s'implanter dans plusieurs municipalités de la MRC. Un choix judicieux, aussi créateur d'emploi permanent et avantageusement sécuritaire. Les municipalités et la MRC devront cependant en fixer les balises d'implantation.

Le CRIE invite les personnes qui s'inquiètent du projet de terminal méthanier, qui se questionnent, qui sont contre, à joindre le mouvement en faveur d'une société basée sur la qualité de vie et l'usage durable des ressources.

[REDACTED]

-30-

Source : LE CRIE

[REDACTED]

## Annexe

Le périmètre de protection est l'espace où le public n'est pas admis; il ne correspond pas à la zone de sécurité. La zone de sécurité pour la population dépend du volume de gaz stocké et de la capacité des cellules du méthanier.

Il est difficile de statuer sur une zone de sécurité. Chaque projet a ses caractéristiques propres. Néanmoins, un document récent (2004) de la firme ABS Consulting, produit pour la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), indique des balises intéressantes concernant les risques reliés au méthanier.

Aussi, les distances à respecter sont évaluées en fonction d'une exposition thermique de  $5 \text{ KW/m}^2$ , qui considère que le risque « acceptable » est une brûlure au deuxième degré causant une cloque. Bien sûr, l'estimé des distances protectrices dépend du diamètre de la brèche dans la coque du navire et du temps d'écoulement du gaz. Il existe deux types d'événements : le feu sur l'eau suite à un déversement et la dispersion d'un nuage gazeux inflammable.

Dans le cas d'un feu en place sur l'eau près du point d'écoulement : pour ce type d'événement la firme ABS Consulting calcule une zone à risque variant de 0,86 Km à 1,4 Km.

Dans le cas d'un nuage inflammable, la firme ABS en arrive à une distance à risque variant de 3,3 Km à 3,9 Km.

Selon l'expert américain M James Fay, la zone du zéro impact se situe à au moins 6 kilomètres.

---

Synthèse rédigée par le CRIE